

Commune de SMARVES

Terrain cadastré : lieu-dit "La Grotte Saint-Felix", section AT n°345

Lotissement "SAINT FELIX"

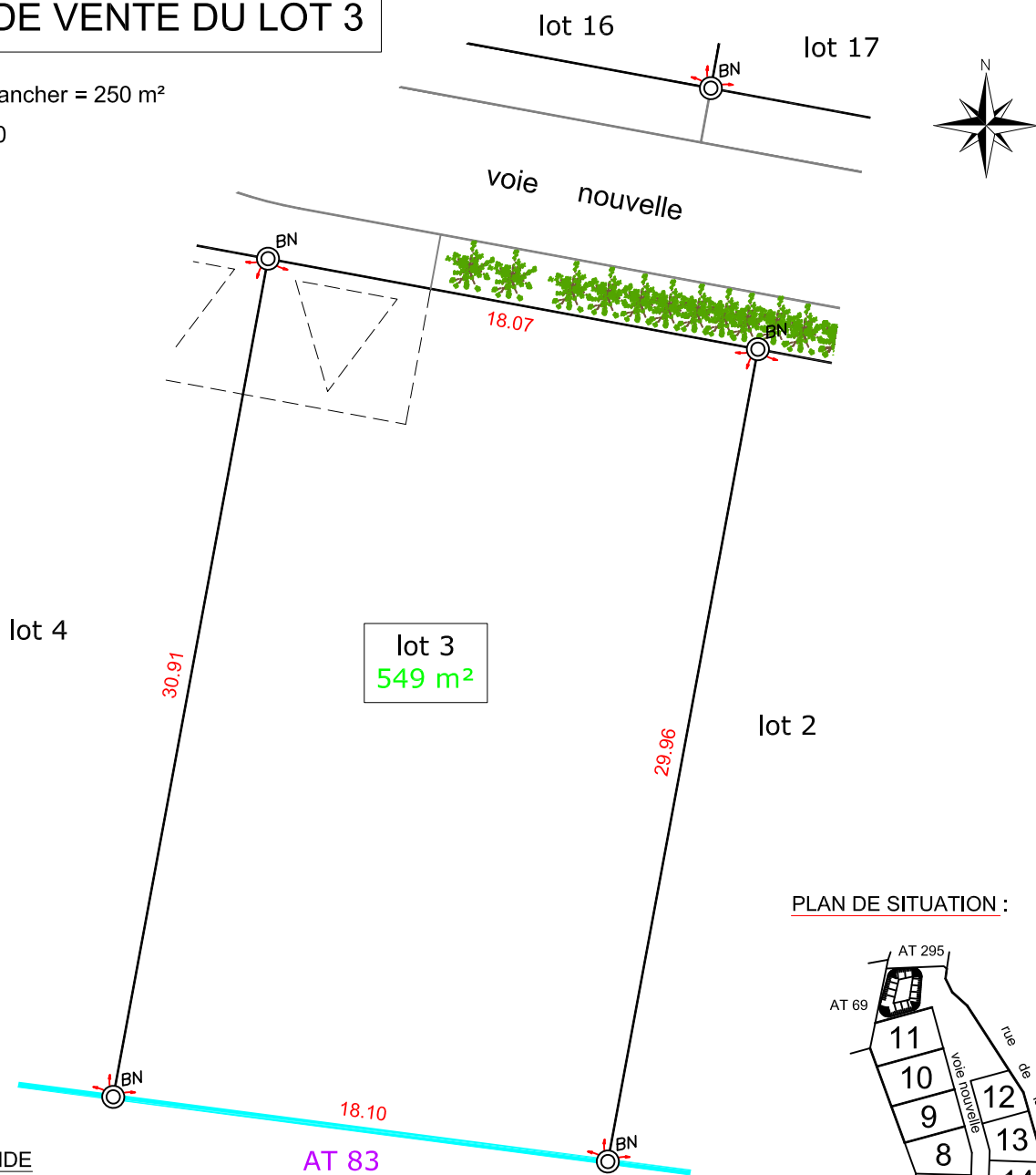
Permis d'aménager n°PA 086 263 16 A0001 en date du 7 décembre 2016



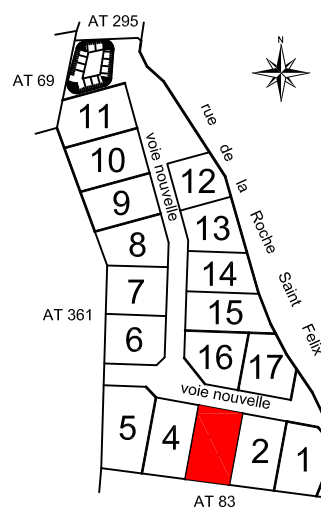
PLAN DE VENTE DU LOT 3

Surface de plancher = 250 m²

Echelle: 1/250



PLAN DE SITUATION :



LEGENDE

- Borne nouvelle
- Limite définie par le procès-verbal de bornage dressé le 19/01/1972 par M. Michel RAGOT, géomètre-expert foncier à POITIERS (archive n°4933)
- Accès privatif 6mx5m imposé non clos sur voie
- Arbre, arbuste à planter

Notas : Découpage des lots et tracé des accès imposés à partir du fichier informatique (15025 TOPO Rue de la Roche Saint Felix LOT 07 03 2016 V2.dwg) transmis par le B.E.T. PLAN URBA SERVICES. Les contraintes architecturales et les servitudes sont mentionnées dans le règlement, sur le plan de composition du lotissement et sur le schéma des contraintes urbaines. Les distances sont mesurées à l'horizontale.

Dossier : 817108 - CB	SELARL BRANLY-LACAZE 12 rue Eugène Chevreul - ZI République II 86000 Poitiers Tel : 05-49-41-23-11 poitiers@branly-lacaze.com	
Date : 7 août 2017		